

Communiqué

Facilitons la vi(II)e : un projet dédié à la santé mentale des jeunes

Dans le cadre du mois de la santé mentale du 10 septembre au 10 octobre 2026, la Ville de Lausanne et l'association Villes et santé mentale lancent « Facilitons la vi(II)e » : un projet participatif destiné aux jeunes entre 12 et 25 ans. Par le biais d'une carte participative, les jeunes sont invités à partager leurs lieux de bien-être à Lausanne.

Mené par le Bureau du climat et de la durabilité de la Ville de Lausanne, en partenariat avec l'équipe interdisciplinaire de l'association Villes et santé mentale (regroupant des représentantes et représentants du CHUV et de l'Université de Neuchâtel), le projet « Facilitons la vi(II)e » vise à créer une carte collaborative dédiée à la santé mentale des jeunes.

Bénéficiant du soutien d'Unisanté par son appel à projet pour les Communes vaudoises 2025-2026, ce projet sera lancé officiellement durant le mois de la santé mentale, du 10 septembre au 10 octobre 2026 par l'ouverture d'une interface cartographique participative sur le portail [« Lausanne participe »](#) de la Ville de Lausanne. Le projet s'accompagnera d'une campagne de communication ciblée auprès des jeunes de 12 à 25 ans pour les inviter à participer : affichage public, distribution auprès des maisons de quartier, des lieux de soin, des bibliothèques et des lieux de formation ainsi que publications sur les réseaux sociaux. Afin de s'aligner aux besoins des jeunes et pour promouvoir le projet, des représentantes et représentants du Conseil de jeunes de Lausanne ont mis leur expertise au bénéfice de la conception de ce projet.

Cartographier les lieux de bien-être

L'outil intègre déjà des résultats d'une recherche-action menée avec des personnes vivant avec une psychose dans le cadre d'une collaboration entre le CHUV, l'Université de Neuchâtel et la Ville de Lausanne. Désormais, le projet invite les jeunes Lausannoises et Lausannois à y contribuer. Les participantes et participants sont invités à identifier des lieux qui leur permettent de s'évader mentalement, d'échapper au stress et à la pression de la vie quotidienne, ou encore d'être entourés de pensées positives. Il s'agit d'endroits où l'on se sent bien, en sécurité et relaxé, accessibles à toutes et tous, sans obligation de consommation : il peut s'agir d'un parc, d'un banc, d'une bibliothèque ou de tout autre lieu vécu comme sécurisant. La perception de la personne qui le propose est au cœur de la démarche.

Cette consultation sera ouverte du 10 septembre au 31 décembre 2026. Les données seront ensuite transférées sur le guichet cartographique de la Ville, afin d'être à disposition de toutes et tous et d'être pérennisées. A terme, un dispositif permettra de rendre visibles aussi dans l'espace public ces lieux disséminés à Lausanne.

Un milieu urbain favorable à la santé mentale

« Facilitons la vi(II)e » vise à créer une ville favorable à la santé mentale des jeunes. « Le projet « Facilitons la vi(II)e » est un moyen de promouvoir un environnement en ville plus favorable à la santé mentale de toutes et tous. Cela participe à rendre nos villes plus agréables, plus conviviales et plus inclusives » ajoute Natacha Litzistorf, conseillère municipale.

L'Association Villes et santé mentale

L'Association Villes et santé mentale a été créée en décembre 2023. Basée à Lausanne, elle vise à promouvoir toute action qui rend la ville plus inclusive pour différents types de population, et plus favorable à la santé mentale de ses habitantes et habitants.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur <https://participer.lausanne.ch/processes/facilitons-la-ville>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**
- **Association Villes et santé mentale, contact@villes-sante-mentale.ch**

Lausanne, le 9 septembre 2026